

2 Il nous faut rester vigilant

3 Le service civil souffre à cause de l'armée

4 Laissons le libre-choix aux jeunes

6 Nous, les spécialistes de la paix

Une co-présidence pour CIVIVA

L'assemblée générale du 13 mars a élu une nouvelle présidence à la tête de CIVIVA. C'est le moment des présentations pour Lisa Mazzone et Samuel Steiner.



Affirmatif: Lisa Mazzone et Samuel Steiner, notre nouvelle coprésidence (photo: G. Szyndler).

Lisa Mazzone a été élue en 2015 comme représentante du canton de Genève au Conseil national. Elle est la plus jeune conseillère nationale et, depuis avril 2016, vice-présidente des Verts suisses. En outre, elle est membre de la Commission de la politique de sécurité (CPS) et de la Commission juridique du Conseil national. Son travail au sein de la CPS est particulièrement important pour CIVIVA puisque c'est cette commission qui traite, au niveau parlementaire, des affaires ayant trait au service civil. Lisa Mazzone est active dans de nombreux dossiers politiques importants, entre autre en qualité de vice-présidente de

l'ATE. Ses principales priorités concernent l'environnement, la politique des transports et le développement durable, ainsi que la politique de paix. Elle a étudié la linguistique et la littérature française à Genève, où elle vit actuellement.

Samuel Steiner a été directeur de CIVIVA de 2012 à 2015. Depuis 2011, il est actif en qualité d'expert volontaire dans les questions de service militaire obligatoire, d'abord à Zivildienst.ch, puis après la fusion des associations, auprès de CIVIVA. Il est laborantin de formation, a étudié la sociologie à Berne et travaille comme collaborateur scientifique dans le domaine de la politique sociale à In-

sieme Suisse, la fédération des associations de parents de personnes mentalement handicapées. Il travaille bénévolement en qualité de réalisateur radio, collaborateurs de projets et membre du comité de la radio régionale Kanal K, est passionné de scoutisme et écrit pour le magazine de société « Ernst ». Samuel Steiner vit dans le canton de Soleure.

Valoriser le service civil

Pour notre co-présidence, tout comme pour l'ensemble de CIVIVA, il y aura beaucoup à faire dans les années à venir. Les salves contre le service civil sont nourries et proviennent même du plus haut grade de l'armée, son chef. En commission de la sécurité du Conseil national, les attaques vont du rallongement de la durée du service au transfert de l'organe d'exécution des départements de l'économie à celui de la défense, ce qui ne permettrait plus d'assurer la neutralité sur le marché du travail. Pourtant, les rapports se succèdent et parviennent toujours à la même conclusion : le service civil n'est pas un danger pour les effectifs de l'armée. De plus, le durcissement de l'ordonnance relative au service civil, en 2011, et l'introduction du « développement de l'armée » – qui revoit à la baisse le nombre de militaires et prévoit de nouvelles possibilités de piloter les effectifs de manière plus flexible – contredisent les arguments avancés pour expliquer ces assauts. Il faudra continuer notre travail pour valoriser le service rendu par tous les civilistes à la collectivité et rappeler aux parlementaires et autres militaires que chaque citoyen considéré apte a le droit d'opter pour le service civil, acquis par plébiscite de tous les cantons et de 85% de la population en 1992.

Editorial

Mais où était donc le PS?



Alois Vontobel,
représentant
de la CIVIVA.

La nouvelle année commence avec des changements au comité de CIVIVA. Après de longues recherches nous avons trouvé un duo de successeurs capable de poursuivre le travail de notre président sortant Heiner Studer. Sans son engagement, CIVIVA ne serait aujourd'hui pas autant reconnue en tant que fédération des organisations de service civil. Les civilistes devrions probablement continuer à subir un examen de conscience sans sa motion parlementaire ! Grâce à son bon rapport avec les responsables du service civil, le travail avec les autorités est agréable. Son réseau de contacts, construit pendant ses années de politicien, a été déterminant pour influencer les votes dans les deux chambres. Ses capacités humaines ont rendu plaisant le travail au comité. Hélas Stephan Meier quitte le comité de CIVIVA. Civiliste de la première heure, il s'est engagé des années durant avec conviction et dynamisme pour le service civil. Au delà des escarmouches politiques, il a aidé à rendre possible

cet engagement sans condition pour la société (p. 6). Cher Stephan, cher Heiner : nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir et vous remercions pour votre engagement de longue haleine !

La recherche de la succession de Heiner a été difficile. À chaque fois la difficulté de convaincre des personnes à s'engager bénévolement apparaissait. Évidemment, la question de la disponibilité limitée a joué un rôle – mais aussi la réussite du service civil. Il s'est imposé comme l'alternative d'égale importance pour accomplir l'obligation de servir. Cela semble aller de soi. Le danger est là. Les risques que cela représente ont été illustrés par la votation au Conseil national du transfert de l'Organe d'exécution du Service civil au DDPS. La motion de la CPS-CN a été acceptée le 16 mars par 94 voix contre 85. L'indépendance du Service civil est en danger. 12 membres du PS n'ont pas voté. 23 minutes plus tôt, 2 d'entre eux seulement ne se trouvaient pas dans la salle. Avec plus de la vigilance, le résultat aurait été plus favorable pour le Service civil. CIVIVA doit elle aussi prendre ses responsabilités: nous devons communiquer encore plus clairement l'importance de telles décisions, et toujours rappeler que rien n'est définitivement gagné.

La recherche de la succession de Heiner a été difficile. À chaque fois la difficulté de convaincre des personnes à s'engager bénévolement apparaissait. Évidemment, la question de la disponibilité limitée a joué un rôle – mais aussi la réussite du service civil. Il s'est imposé comme l'alternative d'égale importance pour accomplir l'obligation de servir. Cela semble aller de soi. Le danger est là. Les risques que cela représente ont été illustrés par la votation au Conseil national du transfert de l'Organe d'exécution du Service civil au DDPS. La motion de la CPS-CN a été acceptée le 16 mars par 94 voix contre 85. L'indépendance du Service civil est en danger. 12 membres du PS n'ont pas voté. 23 minutes plus tôt, 2 d'entre eux seulement ne se trouvaient pas dans la salle. Avec plus de la vigilance, le résultat aurait été plus favorable pour le Service civil. CIVIVA doit elle aussi prendre ses responsabilités: nous devons communiquer encore plus clairement l'importance de telles décisions, et toujours rappeler que rien n'est définitivement gagné.

rien n'est définitivement gagné.

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil. CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes. CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil. CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève,
Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 079 922 63 31; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Mars 2017; 26. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Lukas Kuster, Lukas Leuzinger, Gregor Szyndler, Alois Vontobel

Traduction: Gérard Duc, Ilias Panchard, Gideon Urbach

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Interne

La parution de cette édition de «Le Monde Civil» a été retardée. L'assemblée des membres et les affaires dans les conseils en sont les causes. Certains textes auraient mérité une mise à jour à laquelle nous avons dû renoncer. Nous vous souhaitons un avril ensoleillé.

myclimate
shape our future

Le service civil souffre à cause de l'armée

Le service civil se retrouve à nouveau au coeur du débat politique – bien qu'il est largement adopté et soutenu par la population.

Dès sa première apparition suivant sa nomination à la tête de l'armée, Philippe Rebord a clairement nommé le risque principal encouru selon lui par l'armée : « Le service civil est trop attractif. » L'armée, ce sont ses craintes, pourrait manquer de soldats à l'avenir. Par conséquent, Philippe Rebord contredit le Conseil fédéral qui, à travers plusieurs rapports, a confirmé que les effectifs de l'armée ne sont pas menacés par le service civil. Le chef de l'armée n'est pas le seul à cibler le service civil. Ces derniers mois, une série de propositions sur le service civil ont été déposées. Le Conseiller national UDC Jean-Luc Addor veut savoir du Conseil fédéral si la « charge » des civilistes est égale à celle des soldats. Une majorité de la commission de la politique de sécurité du Conseil national veut déplacer l'organe d'exécution du service civil du département de l'économie et de la formation vers le département de la défense. De plus, la même commission exige que, pour les recrues de l'armée qui rejoignent le service civil, ne soient comptés que la moitié des jours de service déjà effectués.

Au premier coup d'oeil, cette activité parlementaire élevée a de quoi surprendre. En fait, les deux pommes de discord de ces dernières années autour du service civil ont été réglées : La nouvelle loi sur le service civil, décidée par le parlement en 2015, est entrée en vigueur en juin 2016. À l'été, le rapport du groupe de travail sur l'obligation de

servir, initié par le département de la sécurité, a également publié son rapport de conclusion. Concernant le service civil aucun besoin de modification des règles en vigueur n'a été jugé nécessaire.

Beaucoup tournent le dos à l'armée

Pourquoi le service civil se retrouve, encore plus fortement, au centre du débat politique ? Une explication possible se retrouve dans les élections fédérales 2015 : Le virage à droite a renforcé les forces critiques du service civil au Conseil national. Certes des modifications fondamentales au système d'obligation de servir actuel (comme la réintroduction de l'examen de conscience) sont irréalistes. Au sein de l'UDC, du PLR et du PDC des demandes pour durcir l'accès au service civil refont surface.

Avec le programme de développement de l'armée (DEVA), les effectifs de l'armée seront réduits à 100'000 hommes. Et pourtant beaucoup de ses représentants craignent qu'à l'avenir il soit impossible de recruter assez de soldats, d'autant que depuis 2011 le nombre d'admissions au service civil a constamment augmenté pour atteindre 6169 personnes. Toutefois le nombre d'admissions reste comme avant bien plus faible que celui des personnes inaptes au service.

Beat Flach, Conseiller national vert-libéral bernois, considère qu'une élévation des barrières d'accès au service civil

serait une mauvaise mesure; le problème se trouve selon lui au sein de l'armée. « Il y a beaucoup de personnes qui rentrent des cours de répétition et s'énervent d'avoir gaspillé 3 semaines pour des raisons absurdes. » Le service civil apparaît comme une alternative plus sensée. Il est particulièrement douloureux du point de vue de l'armée de voir de nombreux soldats, qu'on enverrait bien en formation des cadres, rejoindre le service civil. Concrètement, la majorité des civilistes ont déposé leur demande de service civil pendant ou après leur école de recrues. Seulement 45 pourcents des admissions ont lieu avant l'école de recrues.

Le service civil ne menace pas l'armée, selon Beat Flach. « L'armée se met elle-même en danger. » Elle devrait mieux réfléchir à comment se rendre plus attractive auprès des jeunes, considère aussi la Conseillère nationale PS Priska Seiler Graf. La pression persistante sur le service civil s'avère surprenante lorsque l'on connaît la forte reconnaissance qu'il connaît auprès de la population. Un sondage commandé en 2015 par l'organe d'exécution auprès d'un grand nombre de personnes l'a bien montré. Sur les 1000 personnes interrogées, les trois quarts considèrent le service civil utile pour la société. Ils associent le service civil aux termes comme « utile », « sensé » ou une « bonne chose ». Pour de nombreux politiciens les associations sont tout autre.

Lukas Leuzinger

Assemblée générale de CIVIVA

Le 13 mars 2017 eu lieu l'assemblée générale annuelle de CIVIVA au Käfigturm à Berne.

Lors de cette assemblée, CIVIVA a pris congé de son président Heiner Studer, ancien Conseiller national (PEV). Après de longues années d'engagement, dont l'apogée a été la suppression de l'examen de conscience en 2009, il va consacrer plus de temps pour lui et sa famille. Heiner Studer transmet son mandat à Lisa Mazzone, Conseillère nationale Verte genevoise et membre de la commission de la politique de sécurité, et Samuel Steiner, ancien secrétaire général de CIVIVA et employé scientifique chez Insieme. CIVIVA se renforce aussi face aux attaques de parlementaires avec l'arrivée de Jérémie Juvet au comité. CIVIVA remercie

vivement les membres du comité qui se retirent que sont Stephan Meier (responsable du groupe de travail « civilistes ») et Manuel Tornare (Conseiller national PS/GE). De par leur engagement CIVIVA a pu se renforcer et avancer. Nous souhaitons bienvenue à Lisa Mazzone, Samuel Steiner et Jérémie Juvet, et nous nous réjouissons en vue du travail commun en faveur du service civil.

L'AG a aussi couronné les lauréats du concours de film initié par CIVIVA et Zivitube.ch. 26 films sur le service civil et des civilistes étaient en lice. Les films devaient avoir comme thématique principale de montrer au public la diversité des engagements des civi-

listes et de le sensibiliser aux sollicitations des établissements d'affectation. Le premier prix a été décerné à « Tipilager – Naturschule Woniya », un film de Gregor Juon sur des civilistes oeuvrant au « Naturschule Woniya » dans les Grisons. La deuxième place a été attribuée à « Zivildienst im Circolino Pipistrello » de Fabienne Huwyler et la troisième place à la Suisse romande au film « Civilistes: de la rencontre au partage » d'Achille Masson. Il s'intéresse aux civilistes actifs dans l'organisation d'aide au développement « DM-échange et mission ». On peut voir ces films et beaucoup d'autres sur www.zivitube.ch.

Lukas Kuster & Nicola Goepfert

Laissons le libre-choix aux jeunes

Après avoir été admis au service civil, Vincent Praz a suivi un cours mis sur pied pour les affectations dans le domaine de l'asile et il a été en affectation du 2 juin 1998 au 18 juillet 1999 auprès de l'établissement d'affectation «Administration RA-Valais». Dix-huit ans plus tard, l'enquêteur économique analyse comment le service civil a enrichi sa vie.

Comment êtes-vous devenu civiliste ?

Lorsque la jeune recrue Praz a été appelée sous les drapeaux en 1997, elle n'avait assurément jamais entendu parler de l'existence même du service civil. Au demeurant, je m'étais rendu à Genève le cœur léger, persuadé que les mois à venir me combleraient de bonheur. En effet, à vingt ans, mes attentes étaient peu élevées : des sorties, du sport, l'esprit de groupe, des futurs souvenirs d'ivresse, un uniforme soi-disant efficace envers la gent féminine... Néanmoins, après exactement trois jours, j'ai compris qu'une carrière militaire était pour moi totalement inenvisageable : ordres, contre-ordres, permanent sentiment d'injustice, démonstration d'autorité, de testostérone... Au 4ème jour, lorsqu'il a fallu solennellement recevoir mon fusil d'assaut, les bras tendus sur l'étendard national, les compromis sont devenus impossibles à assumer un jour de plus, je devais immédiatement quitter la caserne ! Nous étions donc le jeudi soir, vers les 01h00 du matin. Afin d'attester ma volonté d'intégrer un service civil et surtout de pouvoir officiellement quitter la caserne le lendemain matin, je devais encore rédiger une lettre de motivation, ceci avant le lever du jour...

Pourquoi avez-vous choisi le domaine de l'asile pour votre affectation en 1998 ?

Une fois enfin admis en qualité de civiliste, il me restait encore à découvrir un domaine dans lequel je pourrais servir ma patrie, avec mon énergie de jeune homme, mon enthousiasme, une pelle, une fourche ou je ne sais quels autres outils (tant que je n'avais plus à tenir dans mes mains une arme de guerre !). Il convenait également, il faut le reconnaître, de progressivement diminuer mes plus de 400 jours de service à exécuter. Le choix de l'asile s'est ensuite opéré d'une façon naturelle mais non réellement réfléchi, il ne s'agissait donc pas d'une profonde volonté d'aider et d'accompagner des personnes déracinées. En effet, ma formation purement commerciale, de surcroît dans une assurance, n'avait pas particulièrement développé ma fibre sociale !

Est-ce que vous avez souvenir d'une situation particulière ?

Une simple parole m'avait alors véritablement offert la possibilité de réfléchir et donc d'avancer. J'avais pour mission, ce jour-là, de



Vincent Praz avec sa famille (Photo: mäd).

préparer des chambres pour « les nouvelles arrivées du jour » (c'est-à-dire les familles qui devaient intégrer notre foyer collectif). Cette après-midi en question avait été spécialement chargée : plusieurs chambres à préparer, donc des lits à déplacer, des armoires, des duvets, linges, produits d'hygiène... Ainsi, j'entrais et sortais rapidement du foyer, chargé comme un mulet, je réalisais de nombreux allers et retours, ceci sous les yeux d'un vieil homme, tranquillement installé sur un banc. Après quelques heures à m'observer, il m'a amicalement dit : « Tu sais Vincent, rien ne sert de courir pour travailler. Toi tu vas mourir un jour, mais le travail, lui, jamais ! ».

Comment est-ce que l'expérience des affectations a impacté votre vie ?

Comme déjà évoqué, il était initialement prévu que je poursuive ma route professionnelle dans le commerce ou la comptabilité. Sans le service civil et la découverte de l'asile, j'aurais très bien pu travailler plus de 40 ans dans un bureau, à rédiger des notes, additionner des chiffres, préparer des offres, ceci sans même me rendre compte que le contact humain m'est vital au quotidien. J'aurais certes probablement été heureux, mais je serais assurément passé à côté de l'essentiel ! Depuis bientôt 10 ans, j'œuvre pour le compte de l'Assurance Invalidité. Ma fonction (enquêteur économique) m'amène à rencontrer, à leur

domicile, des personnes devant elles aussi réaliser un « deuil ». Ce n'est plus par rapport à un pays, une culture, une langue ou un frère mais bien une situation, une activité, un travail ou même son intégrité, sa capacité à se déplacer, à parler... Mes employeurs ont donc changé avec le temps, mais le travail ou plutôt la mission est demeurée la même : partager des moments de vie avec des personnes en souffrance, en tentant de demeurer, toujours dans un cadre légal strict, un interlocuteur compatissant, juste et honnête.

Est-ce que le service civil a changé depuis 1998 ?

L'image du service civil semble s'être grandement améliorée avec le temps, ceci à mesure que le fait de ne plus accomplir « son armée » a été heureusement mieux accepté dans la société. J'ai moi-même été victime de cette discrimination, encore fortement en vigueur en 1998. En effet, lorsque j'ai effectué mon examen de conduite automobile, l'expert du jour (la soixantaine bien entamée), une fois informé de mon service civil en cours, m'a posé passablement de questions sur mes quatre petits jours d'armée. Au terme de l'examen, après quasiment une heure de conduite sans aucune faute, il m'a regardé et dit : « je ne peux pas vous donner le permis de conduire, vous n'êtes pas suffisamment sûr de vous, vous n'allez pas au bout des choses, c'est comme pour l'armée, quand on commence, on termine ! ».

Que souhaitez-vous au service civil pour ses 20 ans ?

Que le service civil puisse être ouvertement proposé au plus grand nombre possible de jeunes, ceci sans devoir forcément mettre en avant des conflits de conscience avec le service militaire ! N'est-il pas plus judicieux de servir son pays avec sa tête ou ses bras plutôt que d'apprendre à manier des armes ? De plus, on trouvera toujours suffisamment de personnes volontaires et motivées pour remplir les casernes, et accessoirement pour nous protéger (de qui ?, de quoi ?, c'est une autre question !). Laissons donc le libre-choix aux jeunes désirant s'engager différemment pour la société.

Brèves

Les premiers chiffres de 2016

Environ 96% de tous les civilistes ont effectué l'ensemble de leurs jours d'affectation lors de leur licenciement. En 2016, les civilistes ont effectué 1,7 millions de jours de service, ce qui témoigne d'une augmentation par rapport à l'année précédente (1,6 millions). Le nombre de civilistes s'établissait, à la fin de l'année, à 43'956. Parallèlement, le nombre d'admissions a également connu une croissance: en 2016, 6196 nouveaux civilistes ont été admis (contre 5836 en 2015). Au 1er juillet 2016, la loi révisée sur le service civil et le décret y afférent sont entrés en vigueur. Dès cet instant, les écoles, du premier degré au secondaire 2, peuvent accueillir des civilistes. Jusqu'en fin d'année, 87 écoles ont été reconnues en qualité d'établissements d'affectation. Si l'on considère l'ensemble des sphères d'activité, on compte en tout 5080 établissements d'affectation (contre 4869 l'année précédente). Sur son site internet, l'Organe d'exécution publie au cours du premier semestre 2017 les chiffres détaillés pour l'année écoulée. (red)

Nouvelles dispositions

Depuis le 1er janvier 2017, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur pour le service civil. Les civilistes qui n'ont pas effectué leur école de recrues doivent effectuer leur affectation longue (minimum six mois) dans un programme prioritaire («Soins et assistance»/«Protection de la nature et de l'environnement»). Ils doivent ensuite effectuer au minimum 70 autres jours dans les mêmes programmes prioritaires.

«Soins et assistance»: hôpitaux, EMS, foyers ou ateliers pour personnes handicapées, écoles, crèches et centres pour requérants d'asile. «Protection de la nature et de l'environnement»: protection de l'environnement, de la nature et du paysage, conservation de la diversité des espèces animales et végétales et travaux de prévention visant à éviter les dommages dus aux catastrophes naturelles. Les civilistes doivent donc effectuer une affectation longue et ensuite 70 jours de service au sein des programmes prioritaires. (red)

Rencontre des conseillers CIVIVA 2017

CIVIVA a organisé, le 30 janvier 2017 à Zurich une rencontre du réseau des conseillers actifs dans la consultation autour du service civil. Des questions essentielles résultant du nouveau décret sur le service civil, entré en vigueur en été 2016, ont été abordées. L'équipe de conseillers CIVIVA soutient la résolution des problématiques les plus diverses. Nous sommes ainsi actifs sur une large palette de questions en lien avec le service militaire obligatoire, allant du recrutement ou des difficultés au cours du service militaire jusqu'au service civil. Nous parvenons aussi bien de simples demandes concernant l'admission en service civil que des cas plus complexes, nécessitant un entretien personnel. Les difficultés durant l'accomplissement du service civil sont naturellement également une thématique, questions d'indemnités ou problèmes avec son employeur suite aux obligations du service civil. En raison de leur intérêt, de telles rencontres se dérouleront dorénavant régulièrement. (ng)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

Vingt ans du service civil : histoire de l'un des premiers civilistes

Rolf Heckendorn est devenu civiliste dès la création du service civil. Aujourd'hui, il dirige une entreprise dont certains employés font le service civil. Il est l'un des 25 auteurs du livre qui sortira prochainement pour les vingt ans du service civil.

Monsieur Heckendorn, vous avez été civiliste pendant les premières années du service civil. Avez-vous ressenti quelque chose comme un esprit pionnier ?

Oui, c'était quelque chose de très particulier. J'avais fait environ 40 jours de service militaire, et j'attendais toujours que le service civil de remplacement soit inscrit dans la loi. Quand ça a finalement été le cas et que j'ai eu passé l'examen de conscience, j'ai su que quelque chose d'important pour la Suisse était devenu possible.

Vous êtes devenu civiliste parce que vous désapprouviez la violence. Quelque chose dans vos motifs de conscience a-t-il changé depuis ?

Je suis toujours persuadé que nous devons travailler à résoudre les conflits sans violence. J'ai été élevé de cette façon et j'essaie aujourd'hui de transmettre ces valeurs à ma fille. C'est justement parce que dans le monde « en général », les conflits sont souvent résolus par la violence que nous devons « en particulier » avoir une attitude ouverte, tolérante et respectueuse les uns vis-à-vis des autres.



Rolf Heckendorn (Photo: mäd)

Vous êtes entrepreneur. Comment voyez-vous aujourd'hui l'obligation de servir, en tant qu'employeur ?

Oui, enfin... tant qu'ils s'acquittent de cette obligation au service civil, nos jeunes collaborateurs élargissent leur horizon et font une expérience importante. Bien sûr, c'est aussi le cas au service militaire, sous une forme un peu différente. Si je vois que leur décision de faire le service civil est mûrement réfléchi, je les soutiens volontiers.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

D'après vous, dans quelle direction le service civil devrait-il évoluer ?

Il pourrait devenir la norme pour s'acquitter de ses obligations militaires – ou plutôt, pour accomplir son « stage au service de la collectivité ». Ceux qui peuvent établir de manière crédible que le service civil n'est pas compatible avec leur éthique seraient autorisés à faire le service militaire. Ou quelque chose dans ce goût-là...

Vingt ans de service civil en histoires

Quel est le point commun entre un entrepreneur tessinois, le Musée en plein air de Ballenberg et un historien de Potsdam? Leur intérêt pour le service civil et son histoire. Un livre sur les vingt ans du service civil doit paraître au début du mois d'avril. Il rassemble les contributions d'auteurs très variés, issus de la pratique et du monde scientifique. Il permet d'avoir un regard sur la création, la signification et la diversité du service civil en Suisse. Vous pouvez le commander auprès de la boutique en ligne des publications fédérales (www.publicationsfederales.admin.ch).

Question au Docteur Civiva

Un week-end, mon fils est rentré complètement bouleversé de l'école de recrues. Sa conscience ne lui permettait plus d'accomplir le service militaire. Que doit-il faire afin de pouvoir faire rapidement du service civil ?

Au mieux il arrive encore à déposer le week-end même une demande de service civil. Si il est dans le cas d'une réincorporation au dimanche soir, il doit faire des copies de sa demande et en prendre une à la caserne. Là-bas il devra immédiatement demander un rendez-vous avec le commandant de l'école de recrues (son droit selon le règlement RS 04) et lui expliquer sans équivoque son conflit de conscience. Bien que les conditions d'une libération immédiate du service militaire ne sont pas prévues, il est dans la compétence du commandant (dans tous les cas en présence d'un médecin) de libérer avant l'heure des personnes en souffrance. La demande de service civil peut se faire sur le site internet de l'organe d'exécution du service civil www.ezivi.admin.ch. Étant donné qu'en temps normal une demande est traitée en plusieurs jours, il doit absolument demander à l'organe de traiter sa demande en urgence. Pour être admis, il faut encore effectuer une journée d'introduction au service civil. Ensuite votre fils devra confirmer à nouveau sa demande. Peu de temps après sa confirmation il recevra son autorisation de service civil. Dans le cas où il n'aurait pas été libéré du service militaire, il doit obtenir un jour de congé de son supérieur pour sa journée d'introduction au service civil. Dès que sa confirmation a été produite, il doit être libéré du service militaire sans tarder. Si il est impossible pour votre fils de réintégrer la caserne, il doit se renseigner sur les différentes possibilités auprès d'un groupe de conseils. Il devra ensuite prévoir et effectuer son service civil selon les conditions en vigueur et sa propre responsabilité. En terme d'adresses utiles, le site internet du service civil peut être consulté : www.zivi.admin.ch/fr

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à : docteur@civiva.ch

Carte Blanche

Mes vingt premières années de service civil

Depuis son introduction, le service civil fait partie de sa vie – tant comme civiliste qu'à travers l'engagement associatif. Il n'a par conséquent rien perdu de ses idéaux, écrit Stephan Meier.

C'était en 1997, lors de l'année des grèves d'étudiants pour le désarmement nucléaire. Avec trois membres du comité suisse d'organisation je signais une déclaration par laquelle nous décidions de rejoindre le service civil. Dès lors le service civil a appartenu solidement à l'orientation de ma vie. L'examen de conscience a été un moment de grand stress. Lors du recrutement il y avait un colonel qui pensait que l'examen de conscience lui incomrait. Il a ainsi réalisé l'examen lui-même. Je n'étais pas totalement opposé à cela mais j'ai eu des doutes quant à sa capacité à croire que mon refus du service militaire était bien la conséquence de mes convictions profondes. Donc, je me suis rendu à un groupe d'entraide organisé par «Armymuffel», l'objecteur de conscience bernois. Nous sommes entraînés en vue de l'audition. Peu après la maturité, la lettre arriva. Libéré !

Puis il y a eu l'embaras du choix. Suite à une année bénévole auprès de Longo Mai je ne voulais pas faire quelque chose autant politique. Dans l'auberge de jeunesse de Delémont, je me suis demandé si une structure soumise au marché mérite vraiment d'avoir des civilistes. Ces questions de principe m'intéressaient. Cela tombait bien car j'ai reçu une demande à co-fonder une association de civilistes suisses. Nous étions septante personnes réunies lors de la création de la société des civilistes suisses. Nous pensions un instant que nos discussions feraient bouger le monde. La question était de savoir si nous devions nous engager publiquement en faveur de la politique de paix. Par une courte majorité, nous avons décidé de ne faire figurer que le service civil dans les statuts. Les groupes régionaux n'ont pas survécu à l'année de lancement, mais quelques contacts sont restés. L'association des civilistes a néanmoins permis l'organisation d'un cours sur la résolution pacifique des conflits dans les formations de service civil et a fêté les 10 ans de la loi sur le service civil avec un beau livre récapitulatif.

La dernière action importante à laquelle nous avons participé est la création de la fédération faitière CIVIVA en 2010. Après la suppression de l'examen de conscience en 2009, nous avons demandé à Heiner Studer, à l'origine de cette avancée, si il accepterait de devenir président. La satisfaction fut immense au sein des organisations nouvellement fédérées lorsqu'il accepta !

« Un jour les civilistes seront vus comme des spécialistes de la paix. »

Contrairement à l'association des civilistes, CIVIVA était connecté dès le début au monde politique et a ainsi pu contribuer à forger les opinions au parlement. Ainsi nous avons pu répondre aux forces de la droite conservatrice avec compétence, passion et engagement. Beaucoup de travail de fond et de persuasion a été mené. Il a par exemple été question de devoir conserver la preuve par l'acte et de faire reconnaître le service civil dans les écoles. La tentative de faire du service civil un instrument de la politique de paix a hélas échoué. Ma vie m'a maintenant dirigé vers d'autres priorités et, plus mon travail prend de l'importance, moins les nuits de travail deviennent faisables.

Néanmoins je n'ai pas perdu mes idéaux. Un jour les civilistes ne seront plus vus comme des objecteurs de conscience mais comme des spécialistes de la paix. Ainsi la Suisse pourra reconnaître que les conflits ne se résolvent ni à coups d'affiches blessantes à l'égard des humains, ni en faisant des cadeaux fiscaux aux multinationales, mais à l'aide de personnes bien formées munies des moyens nécessaires. Un jour les enfants auront de la peine à comprendre ce que cette «armée» figurant dans les livres d'histoire pouvait bien être à l'époque.



Stephan Meier prend congé de CIVIVA. Ciao, merci pour tout et tous nos vœux ! A bientôt.